Rémi Poillot
Coaching en évolution
Professionnelle

Bilan DE COMPÉTENCES

Le Bilan de compétences est un accompagnement individuel qui **permet de faire le point sur ses compétences, ses centres d'intérêt et ses motivations**. Il permet l'élaboration d'un projet professionnel personnalisé et la réalisation d'un plan d'action pour sa mise en œuvre.

Pour qui ?

Toute personne active, notamment :

- les salariés du secteur privé
- les demandeurs d'emploi (la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi)
- les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.)

Si vous êtes une personne en situation de handicap, nous nous adaptons à vos besoins.

Pour quoi ?

Explorer et valoriser vos compétences

personnelles et professionnelles,
vos aptitudes et vos motivations

Définir votre projet professionnel

et le cas échéant,
un projet de formation

Utiliser vos atouts comme un instrument de négociation pour ...

un emploi / une formation
une évolution de carrière

Le Bilan des compétences est encadré juridiquement par les articles L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail. V1 du 20/11/2023

Le bilan.

Déroulement en 3 phases

1 Une phase préliminaire pour

- → Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- → Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- → Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

2 Une phase d'investigation permet

- → De construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- → D'élaborer une ou plusieurs alternatives.

3 Une phase de conclusion qui permet de

- ✓ **S'approprier les résultats** détaillés de la phase d'investigation,
- ✓ **Recenser les conditions** et moyens favorisant la réalisation du ou des projets,
- ✓ **Prévoir les modalités et étapes du/des projet.s** professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des **résultats détaillés accompagné d'un document de synthèse.** Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Un entretien de suivi est proposé **à 6 mois** après la fin du Bilan de compétences pour faire un point sur la mise en œuvre du projet professionnel.

Un Carnet de bord est remis au début de l'accompagnement pour permettre à la personne de renseigner et suivre son travail de réflexion tout au long du Bilan. Aussi, des **tests de centre d'intérêt professionnel ou de personnalité** peuvent être faits pour enrichir la prestation.

Durée	Rendez-vous	Financement et délais d'accès*	
24h sur 2-3 mois, soit : **15h d'entretiens** x10 entretiens de 1h30 **9h travail individuel**	**À distance** ou **En présentiel :** **Maison BESS & Co,** 97, rue Saint-Denis 77400 Lagny-sur-Marne	• Compte Personnel de Formation CPF (15 jrs) • Pôle Emploi (30 jrs) • Entreprise (60 jrs) • Financement personnel (15 jours)	**1950€** Net de taxe

*L'entrée dans la prestation Bilan de compétences est permanente (les délais d'accès sont indiqués entre parenthèses).

Rémi Poillot

Coaching en évolution **Professionnelle**

Consultant en évolution professionnelle et Bilan de compétences
Diplômé de l'Université Paris 8
Coach professionnel, Certifié de la Haute Ecole de Coaching.

06 43 72 72 79 contact@remi-poillot.fr www.remi-poillot.fr

Le Bilan des compétences est encadré juridiquement par les articles L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail. V1 du 20/11/2023

MODALITE D'ACCES

L'inscription à la prestation se fait par la signature d'un devis précisant le montant, la durée ainsi que les dates de réalisation. Le devis est transmis par e-mail ou via le site du CPF, accessible par un lien qui est envoyé par e-mail.

La prestation Bilan de compétences peut être réalisée 100% en ligne, en présentiel à la Maison BESS & Co au 97 rue Saint-Denis, 77400 Lagny-sur-Marne ou dans un format hybride.

Pour l'accompagnement en ligne, le bénéficiaire doit disposer d'un ordinateur avec une bonne connexion internet, d'une webcam et d'un micro fonctionnel. L'outils utilisé est Google Meet. Les liens de connexions seront envoyés avant le démarrage du Bilan de compétences.

METHODES UTILISEES

Le Bilan de compétences repose principalement sur des entretiens individuels et des entretiens d'explicitation. Un carnet de bord est remis au bénéficiaire pour y noter ses réflexions et des tests de centres d'intérêt professionnel et de personnalité sont proposés pour éclairer les choix professionnels.

Des enquêtes métiers permettent d'explorer les différentes pistes professionnelles. En fin de Bilan, un plan d'action est élaboré et une synthèse de l'accompagnement est remise.

MODALITES D'EVALUATION

Le déroulement de la prestation du Bilan de compétences est évaluée sur la base de plusieurs éléments : la réalisation d'enquêtes métiers approfondies, la construction d'un portefeuille de compétences transférables, et l'accomplissement d'un test visant à cerner les centres d'intérêt professionnels.

De plus, l'élaboration d'un plan d'action concret pour l'évolution professionnelle, la co-construction de la synthèse du Bilan en collaboration avec le bénéficiaire et la remise du document de synthèse sont des éléments importants du Bilan de compétences.